



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES DEUX-SÈVRES

**Dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle
Signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens
entre l'État et le Conseil départemental
4 avril 2018**

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion est au cœur des priorités du gouvernement. Un des leviers est l'aide à l'insertion professionnelle des personnes sans emploi. L'objectif est de diminuer le chômage de longue durée.

L'État met en œuvre des dispositifs tels que la formation professionnelle et l'apprentissage. Les contrats aidés contribuent aussi à l'insertion professionnelle. Le but est de proposer aux personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières un accompagnement adapté à leurs besoins.

L'État s'engage aux côtés du Conseil départemental des Deux-Sèvres chargé de l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). La volonté, partagée par l'État et le Conseil départemental, est d'agir en faveur des demandeurs d'emploi, bénéficiaires ou non du RSA.

Cet engagement est formalisé par la signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens entre l'État et le Conseil départemental des Deux-Sèvres qui vise à favoriser l'entrée ou le retour des demandeurs d'emploi dans le monde du travail.

Cette convention fixe pour l'année 2018 les objectifs quantitatifs de prescription des contrats uniques d'insertion. Deux types de contrats sont prévus : le parcours emploi compétences (PEC) dans le secteur non marchand et le contrat départemental d'insertion en entreprise (CDIE) pour le secteur marchand. La convention prévoit aussi la poursuite de l'insertion par l'activité économique.

Le CDIE a pour objectif d'assurer l'insertion professionnelle durable des allocataires du RSA. Le département des Deux-Sèvres souhaite favoriser le recrutement par les entreprises deux-sévriennes de bénéficiaires du RSA qui représentent une population de 6 194 personnes. Au regard des évaluations des dispositifs antérieurs similaires, l'insertion en secteur marchand offre un taux de sortie du RSA vers l'emploi durable de l'ordre de 70 %.

Dans ce cadre, le département des Deux-Sèvres prendra en charge la totalité de l'aide à l'employeur pour maintenir un signal positif en direction des chefs d'entreprises qui recrutent un contrat à durée indéterminée (CDI) ou un contrat à durée déterminée (CDD) de plus de 6 mois avec un minimum de 30 heures hebdomadaires.

Depuis le début de l'année, 21 CDIE sont engagés dans des secteurs d'activité variés : bâtiment, industrie, restauration, commerce, tourisme, social. Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire : 4 sur le Niortais, 4 sur le Bressuirais, 6 sur la Gâtine, 4 sur le Thouarsais et 3 sur le Mellois. Des outils (site internet www.cdie79.fr) sont mis en place par le Département pour accompagner efficacement les employeurs et les bénéficiaires dans la conclusion de CDIE en Deux-Sèvres.

Outre le levier d'insertion que représente ce contrat pour les allocataires, il est également un soutien à l'emploi dans les entreprises locales : une part importante des allocataires sont employables relativement facilement et peuvent avoir une vraie valeur ajoutée dans les entreprises.

Dans le département des Deux-Sèvres, la ventilation des contrats uniques d'insertion est la suivante :

- le Conseil départemental a pour objectif de financer 40 PEC en faveur des bénéficiaires du RSA recrutés par des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et par les services d'aide à domicile (SAAD). Une prise en charge à hauteur de 60 % du salaire pour une durée hebdomadaire de 20 heures sur une période de 9 à 12 mois est prévue : il s'agit d'une opportunité de recrutement dans une période particulièrement en tension pour ces secteurs d'activité. Le Conseil départemental a aussi pour objectif de financer 150 CDIE.

- l'État et le Conseil départemental co-financent des contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) qui permettent une mise en situation réelle de travail aux personnes employées avec un accompagnement professionnel et pédagogique renforcé au sein de structures d'insertion par l'activité professionnelle (chantiers d'insertion). Pour mémoire, en 2017, 51 allocataires du RSA sur 82 ont connu une sortie vers l'emploi ou la formation à l'issue d'un CDDI.

- l'État a pour objectif de financer 693 PEC en faveur des demandeurs d'emploi non bénéficiaires du RSA recrutés par des mairies, des écoles et des associations pour un budget de 2,5 millions d'euros.

Contacts presse :

Conseil Départemental des Deux-Sèvres
Delphine Péronnet
06 63 21 57 51
delphine.peronnet@deux-sevres.fr

Préfecture des Deux-Sèvres
Pôle de la communication interministérielle
05.49.08.68.02 / 17
pref-communication@deux-sevres.gouv.fr